

Date de dépôt : 12 octobre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Guillaume Barazzone : DIP :
La maturité bilingue mention bilingue par séjours linguistiques :
manque de volonté de mise en œuvre ? (question 1)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En juin 2010, le DIP proposait aux élèves sortant du Cycle d'orientation une nouvelle filière bilingue au Collège, la «maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires ».

Cette filière était censée permettre aux élèves de suivre la dixième année du Collège à l'étranger en immersion totale. Ce programme prévoyait notamment des séminaires de préparation pour les élèves dans le courant du second semestre de la première année, un séjour linguistique d'une année à l'étranger et un cours dans le domaine des sciences humaines dans la langue d'immersion durant les 3 et 4èmes années.

Cette maturité mention bilingue par immersion totale se distingue de la maturité bilingue par immersion partielle notamment en ce qu'aucun cours n'est dispensé durant la première année dans la langue d'immersion.

De nombreux témoignages d'élèves et de parents indiquent qu'en réalité les établissements scolaires n'étaient pas prêts à mettre en œuvre cette nouvelle filière bilingue et que les élèves et leur parents ont été souvent laissés à eux-mêmes. A titre d'exemple, les informations transmises aux élèves et aux parents auraient été lacunaires, des séances d'informations et de sensibilisation à la langue et aux séjours linguistiques auraient été annulées ou écourtés. Les parents auraient été priés de se débrouiller afin de trouver des établissements scolaires et des familles d'accueil à l'étranger susceptibles d'accueillir leurs enfants durant le séjour linguistique d'une année. Certains établissements n'auraient transmis des

d'établissements qu'en avril 2011 seulement, rendant concrètement tout séjour linguistique impossible à la rentrée scolaire 2011. Par ailleurs, les parents d'élèves concernés auraient été invités à signer un formulaire déchargeant les établissements de fournir toute aide qu'elle soit pratique, technique ou financière.

Le monde professionnel, principalement dans les secteurs d'activités économiques à Genève, nécessite la connaissance de plusieurs langues, la maîtrise des langues est devenue un enjeu majeur pour les élèves et une nécessité d'un point de vue sociétal. Par conséquent les différentes filières de maturité bilingue doivent être davantage développées, ce qui doit se traduire par une réelle volonté politique en la matière. Dans cette perspective, il pourrait être ainsi envisagé de lister des établissements étrangers à même de répondre aux exigences scolaires définies par le DIP et de conclure des accords avec ces établissements ou les autorités qui les supervisent. Il serait également possible de procéder à un inventaire des professeurs susceptibles d'enseigner les matières de sciences humaines dans une des langues désignées pour les maturités bilingues. Il serait encore concevable de donner une véritable mission au service des échanges linguistiques, notamment de faciliter les contacts avec des établissements à l'étranger afin d'offrir une liste d'établissements.

Ma question est la suivante :

Quel est le plan du DIP pour répondre aux demandes des élèves en recherche d'un établissement et des bourses ont-elles été prévues pour venir financièrement en aide aux familles d'émunies mais souhaitant orienter leurs enfants dans ces filières ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'apprentissage des langues est un axe majeur du développement de la formation au postobligatoire. La structure bilingue par enseignement (cours donnés dans la langue choisie) existe depuis plusieurs années, et permet à des élèves dont le niveau est élevé en français et dans la langue cible (4,5 minimum dans les deux disciplines) de développer des compétences avancées dans la pratique d'une langue (allemand et anglais, l'italien n'ayant pas recueilli suffisamment d'inscriptions pour justifier l'ouverture d'une classe) pendant leur cursus gymnasial.

Pour donner suite aux formats bilingues préconisés par la CDIP, le collège de Genève a souhaité élargir l'offre bilingue en ouvrant un nouveau modèle : la maturité bilingue par séjours linguistiques et scolaires. La direction générale du postobligatoire (ci-après DGPO) a demandé que cette offre soit également assortie de la possibilité de la maturité bilingue par reconnaissance d'acquis.

En ce qui concerne la problématique du financement, on peut relever que l'idée d'accepter une bourse pour les élèves souhaitant partir, en dehors de l'offre du Centre des Echanges et Séjours Linguistiques (ci-après CESEL), et durant l'année scolaire, constituerait en soi un écart par rapport à la nécessaire égalité de traitement des élèves, car elle favoriserait davantage encore les élèves qui ont déjà le plus de facilité dans leur parcours scolaire. En revanche, sur trois offres proposées dans les parcours bilingues (en enseignement, par séjours, et par reconnaissances d'acquis avec la possibilité des séjours linguistiques longs organisés par le CESEL), l'une ne réclame aucun investissement financier de la part des parents, et l'autre (CESEL) représente un coût – pour un séjour de 12 semaines – n'excédant pas 2200 F tout compris. Ainsi, tous les élèves dont le profil bilingue est avéré peuvent profiter de l'une ou l'autre des offres du collège de Genève, même pour les familles dont les moyens sont modestes.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

Annexe : directive « Admission à la maturité mention bilingue au CdG »